

UBS  
LA MAISON  
*de Gestion*

**Objet : Lettre d'information des porteurs du Fonds Commun de Placement (FCP) LMdG ACTIONS INTERNATIONALES**

- **Modification de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement, de la classification et du profil rendement/ risque du FCP LMdG ACTIONS INTERNATIONALES**

**Code ISIN : Part C : FR0007082060**

Madame, Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs du **FCP LMdG ACTIONS INTERNATIONALES** (ci-après le « Fonds ») et vous remercions de votre confiance.

Nous vous rappelons que vous avez souscrit à un OPCVM « Actions Internationales » dont l'objectif de gestion est d'offrir à l'investissement du public, au moyen d'une gestion totalement discrétionnaire, sur la durée de placement recommandée de plus de 5 ans, une sélection de valeurs mobilières en vue d'obtenir un rendement du capital investi supérieur à 5 % par an net des frais de gestion.

UBS La Maison de Gestion (la « **Société de gestion** ») a décidé de procéder aux modifications suivantes de votre Fonds :

- o modification de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement, de la classification et du profil rendement/ risque du Fonds ;
- o Baisse des frais de gestion financière et des commissions de mouvement;
- o Modification des commissions de surperformance;
- o redénomination du Fonds en **LMdG Familles et Entrepreneurs (EUR)** et création d'une part institutionnelle (Part I).

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les conditions de réalisation de ces opérations ainsi que les principales modifications entraînées par ces opérations.

### I – PRESENTATION DES OPERATIONS

La Société de gestion a décidé de faire évoluer l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de rendement/ risque de votre Fonds.

L'orientation de votre investissement de classification "Actions internationales" évoluera **vers celui d'un fonds éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA)** de classification "**Actions de pays de la zone Euro**" dont l'objectif de gestion est de rechercher la performance sur le moyen ou long terme par le biais d'un portefeuille investi et géré de manière discrétionnaire en actions de sociétés principalement à l'actionariat familial ou entrepreneurial, de toutes tailles de capitalisation, des pays de la zone Euro. L'indice CAC All-Tradable NR pourra être utilisé comme indicateur de comparaison de la performance. La nouvelle stratégie du Fonds sera désormais axée sur une sélection de titres familiaux et d'entrepreneuriat.

Ces modifications ont été soumises à l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") qui les a agréées le 19 juin 2018. Elles prendront effet le 6 août 2018.

Conformément à la réglementation, nous vous informons que si vous n'adhérez pas à ces modifications, vous avez la possibilité de procéder au rachat de vos parts sans frais pendant une durée minimum de 30 jours à compter de la date d'émission du présent courrier. Ce droit de sortie sans frais expirera en l'espèce le 27 juillet 2018.

## **II – PRINCIPALES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR LES OPERATIONS**

### **2.1 Le profil de risque**

Modification du profil rendement	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Augmentation du profil rendement/ risque	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Augmentation des frais	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

### **2.2 Modification de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement, de la classification et du profil de rendement/ risque du Fonds**

L'équipe de gestion de votre Fonds s'attachera à respecter les nouvelles contraintes suivantes qui entraînent potentiellement une augmentation du profil de rendement/ risque du Fonds:

- Le Fonds évolue vers un fonds PEA classique et aura vocation à être en permanence investi à hauteur de 75 % au moins en actions et autres titres éligibles au PEA des marchés d'actions des pays de la zone Euro.  
Actuellement votre Fonds peut investir directement ou indirectement en actions, cotées de larges et moyennes capitalisations, jusqu'à 100 % de l'actif en valeurs de la zone Euro et 50 % de l'actif en valeurs hors zone Euro, y compris de pays émergents jusqu'à 15% de l'actif net. Désormais votre Fonds sera toutes capitalisations de la zone Euro. Il pourra aussi être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations (de 0 % à 100% de l'actif). La gestion pourra, à hauteur maximum de 10% de l'actif net, être élargie aux actions cotées sur des places étrangères en dehors de la zone Euro (à l'exclusion des pays émergents).
- Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, et dans la limite de 10 % de l'actif, l'OPCVM peut aujourd'hui avoir recours à des actifs obligataires, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro et à titre accessoire aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités. Désormais le Fonds pourra investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'Etat ou d'émetteurs privés jusqu'à 25% de son actif net. L'échéance maximum des titres de créances utilisés évoluera d'une échéance inférieure à 3 mois vers une échéance maximum de 5 ans.
- Le Fonds peut aujourd'hui détenir, pour un maximum de 10 % de son actif, des liquidités et procéder, à hauteur de 10 % de son actif, à des emprunts d'espèces uniquement dans le cas d'un débit en compte courant, faisant suite à un décalage entre des opérations de souscriptions et de rachat sur les OPC sous-jacents. Désormais le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximale d'un an pour un maximum de 15% de son actif et détenir à titre accessoire des liquidités (maximum 10%) et à titre temporaire, pourra effectuer des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif du Fonds.
- Votre Fonds peut actuellement intervenir sur des contrats financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 110% de l'actif net et peut détenir jusqu'à 100% de son actif en produits dérivés. Désormais le Fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 25% de l'actif net.
- Le Fonds peut désormais être exposé au risque de change à hauteur de 10% de l'actif net alors que votre Fonds peut aujourd'hui être exposé au risque de change jusqu'à 50% de l'actif.

Ces modifications ont été soumises à l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") qui les a agréées le 19 juin 2018. Elles prendront effet le 6 août 2018.

Conformément à la réglementation, nous vous informons que si vous n'adhérez pas à ces modifications, vous avez la possibilité de procéder au rachat de vos parts sans frais pendant une durée minimum de 30 jours à compter de la date d'émission du présent courrier. Ce droit de sortie sans frais expirera en l'espèce le 27 juillet 2018.

A l'occasion de ces opérations, la Société de gestion a par ailleurs créé une part institutionnelle (Part I) et apporté des précisions, mises à jour et modifications au prospectus de votre Fonds, principalement relatives aux souscripteurs concernés, à l'indicateur de référence, à la décimalisation, au profil type de l'investisseur, à la procédure de choix des intermédiaires et aux informations d'ordre commercial. Le Fonds sera aussi renommé "**LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR)**". Ces changements ne sont pas sujets à agrément préalable par l'AMF. Le prospectus du Fonds sera modifié en conséquence, la version mise à jour entrant en vigueur le 6 août 2018.

## **2.2 Baisse des frais de gestion financière, des commissions de mouvement et modification des commissions de surperformance**

### 2.2.1 Baisse des frais de gestion financière et des commissions de mouvement

La Société de gestion procédera à une baisse des frais de gestion financière et des commissions de mouvement du Fonds :

<b>Frais de gestion financière</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
Part P	2,39% TTC maximum	1,85% TTC maximum
Part I	NA	1,10% TTC maximum

<b>Commissions de mouvement</b>	<b>Avant</b>	<b>Après Prélèvement sur chaque transaction pour la Société de Gestion</b>
Part P	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perçue partiellement ou conjointement par le dépositaire et la société de gestion sur l'ensemble des instruments (prélèvement sur chaque transaction) : <i>Contrat à terme : 13 € TTC par contrat et par option</i></li> <li>- Perçue par la société de gestion : <i>de 0,35 % à 1,196 % TTC maximum du montant de la transaction</i></li> </ul>	0,35% TTC maximum du montant de la transaction
Part I	NA	0,35% TTC maximum du montant de la transaction

### 2.2.2 Modification des commissions de surperformance

La Société de gestion procédera à une augmentation des commissions de surperformance du Fonds.

<b>Commissions de surperformance</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
Part P	5,98 % TTC maximum de la performance de l'actif net investi qui excèdera 10 % au cours de la période de référence	10% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence
Part I	NA	10% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence

**Nous attirons votre attention que même si les frais de gestion et les commissions de mouvement baissent, le niveau des frais globaux qui sera prélevé sur le Fonds peut potentiellement augmenter du fait de la commission de surperformance.**

Ce changement des frais et commissions du Fonds n'est pas sujet à agrément préalable par l'AMF. Le prospectus du Fonds sera modifié en conséquence, la version mise à jour entrant en vigueur le 6 août 2018.

Conformément à la réglementation, nous vous informons que si vous n'adhérez pas à la modification des commissions des surperformance, vous avez la possibilité de procéder au rachat de vos parts sans frais pendant une durée minimum de 30 jours à compter de la date d'émission du présent courrier. Ce droit de sortie sans frais expirera en l'espèce le 27 juillet 2018.

### **III- LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR**

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur et du prospectus du Fonds, mis à votre disposition sur le site internet [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com), ou qui peuvent vous être envoyés sur simple demande écrite, auprès d'UBS La Maison de Gestion - 4 place Saint-Thomas d'Aquin 75007 Paris.

Préalablement à votre décision, nous vous invitons également à prendre connaissance du tableau comparatif des principales modifications apportées, qui figure à la section II ci-dessus.

Enfin, nous vous rappelons que si vous n'adhérez pas à ces modifications agréées par l'AMF le 19 juin 2018, vous avez la possibilité de procéder au rachat de vos parts sans frais. En l'espèce, ce droit de sortie sans frais expirera le 27 juillet 2018.

Les possibilités qui vous sont offertes sont ainsi les suivantes :

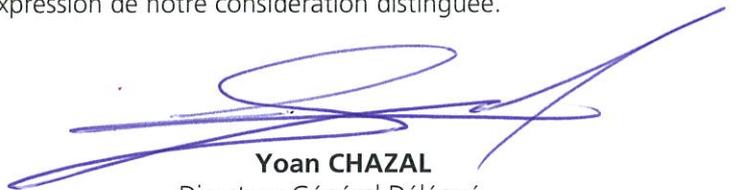
- o si vous souhaitez participer à ces opérations, vous n'avez aucune démarche à entreprendre ;
- o si vous n'avez pas d'avis sur ces opérations, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel afin de vous assurer de l'adéquation de cette opération au regard, notamment, de votre situation financière, juridique, fiscale ou comptable et de vos objectifs d'investissement ;
- o si vous ne souhaitez pas participer à ces opérations, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment à compter de la réception du présent courrier et ce jusqu'au 27 juillet 2018. Par la suite, votre Fonds ne facturera pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Marc LEVY**  
Président



**Yoan CHAZAL**  
Directeur Général Délégué



### Annexe I - Tableau comparatif des principaux éléments modifiés

	Avant	Après
<b>Dénomination</b>	LMdG ACTIONS INTERNATIONALES	LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR)
<b>Synthèse de l'offre de gestion</b>	Tous souscripteurs	Tous souscripteurs, plus particulièrement les investisseurs particuliers et notamment dans le cadre d'un Plan d'Epargne en Actions. Ces parts pourront également servir de support à des contrats d'assurance-vie. Création d'une part I : Investisseurs institutionnels
<b>Décimalisation</b>	Les souscriptions et rachats s'effectuent en dix millièmes de part (quatre décimales).	Les parts I sont fractionnées en millièmes de parts. Les parts P sont fractionnées en dix millièmes de parts. Les parts pourront être regroupées ou divisées sur décision de l'organe de gouvernance de la société de gestion.
<b>Dominante fiscale</b>	Aucune.	Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et aux contrats d'assurance vie.
<b>Classification</b>	Actions Internationales	Actions des pays de la Zone Euro Le Fonds est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont principalement le marché français.
<b>OPC d'OPC</b>	Néant	Inférieur à 10 % de l'actif net
<b>Objectif de gestion</b>	L'objectif de gestion est d'offrir à l'investissement du public, au moyen d'une gestion totalement discrétionnaire, sur la durée de placement recommandée de plus de 5 ans, une sélection de valeurs mobilières en vue d'obtenir un rendement du capital investi supérieur à 5 % par an net des frais de gestion.	LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est de rechercher la performance sur le moyen ou long terme par le biais d'un portefeuille investi et géré de manière discrétionnaire en actions de sociétés principalement à l'actionariat familial ou entrepreneurial, de toutes tailles de capitalisations, des pays de la zone Euro. L'indice CAC All-Tradable NR pourra être utilisé comme indicateur de comparaison de la performance. Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.
<b>Indicateur de référence</b>	L'indicateur de référence du fonds est composé de 75% de l'indice STOXX® Europe 600 Net Return (NR) et de 25% de l'indice S&P 500® Net Return (NR). L'indice STOXX® Europe 600 Net Return (NR) est un indice pondéré du flottant des 600 plus importantes capitalisations européennes (zone euro et hors zone euro). L'indice S&P 500 est un indice	L'indice CAC All-Tradable NR ne fixe en rien un nombre de valeurs le composant. Ce nombre évolue ainsi au gré des mouvements boursiers. L'indice CAC All-Tradable NR, de code QS0011131883 et de symbole CACTN, se compose en effet des valeurs cotées sur Euronext Paris mais dont au moins 20% du capital dit flottant s'est échangé dans l'année. Le capital flottant désigne le capital détenu par des investisseurs qui n'ont pas vocation à contrôler l'entreprise. Si une société est détenue à hauteur de 75% par une autre, son

	<p>pondéré du flottant des 500 plus importantes capitalisations américaines.</p> <p>Le FCP n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice composé de 75% de l'indice STOXX® Europe 600 Net Return (NR) et de 25% de l'indice S&amp;P 500® Net Return (NR) ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.</p>	<p>capital flottant ne sera que de 25%. L'indice est ainsi représentatif des valeurs les plus liquides de la cote, et pas seulement des plus fortes capitalisations boursières. Par conséquent, les sociétés, certes cotées, mais dont les échanges sont très peu nourris, ne figurent pas dans cet indice. L'indice CAC All-Tradable NR est calculé toutes les 15 secondes durant les horaires d'ouverture de la bourse de Paris, à savoir de 9h à 17h30. Code Bloomberg : SBF250NT Site internet de l'administrateur de l'indice de référence: <a href="https://www.euronext.com/fr/products/indices/QS0011131883-XP">https://www.euronext.com/fr/products/indices/QS0011131883-XP</a></p> <p>Conformément au règlement UE/2016/1011 dit « règlement Benchmark », les administrateurs d'indices de référence ont jusqu'au 1er janvier 2019 pour demander leur agrément permettant l'inclusion dans le registre maintenu par l'Autorité européenne des marchés financiers dans le cadre de ce règlement. A la date de rédaction du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence de l'OPCVM n'a pas encore procédé à son enregistrement.</p>
<p><b>Stratégies utilisées</b></p>	<p>La sélection des valeurs, réalisée par l'équipe de gestion, repose sur la capacité des sociétés à créer durablement de la valeur. La gestion est une gestion active. Elle est basée sur des choix d'actifs spécifiques soigneusement analysés, après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de multiples contacts avec les sociétés,</li> <li>- un examen approfondi des facteurs macro-économiques qui impactent l'activité,</li> <li>- une compréhension approfondie des modèles économiques qui assurent la viabilité de la société,</li> <li>- l'utilisation massive de l'analyse financière (fiches sectorielles et sociétés) pour déterminer la juste valeur des titres et par conséquent les points d'entrée et de sortie.</li> </ul> <p>Selon l'équipe de gestion, seuls les groupes qui ont une stratégie adaptée dans leur cycle de vie, ont le potentiel de créer de la valeur pour les actionnaires investisseurs. Quatre sous-stratégies d'investissement en dérivent.</p>	<p>Géré de façon discrétionnaire, le Fonds est investi principalement en actions de toutes capitalisations de la zone Euro, majoritairement françaises, en vue de réaliser l'objectif de gestion.</p> <p>Le FCP a vocation à investir dans des entreprises dont les principaux actionnaires sont des personnes physiques ou des familles qui exercent ou non des rôles opérationnels. Le FCP peut également investir dans des sociétés de groupes familiaux.</p> <p>L'exposition nette au marché actions est comprise entre 60% et 100% de l'actif. Celle-ci sera recherchée au travers d'investissement en actions cotées, essentiellement d'entreprises familiales ou entrepreneuriales, dont le siège social est situé dans un pays de la zone Euro, d'OPCVM et par le biais des instruments financiers dérivés.</p> <p>La gestion peut, à hauteur maximum de 10% de l'actif net, être élargie aux actions cotées sur des places étrangères en dehors de la zone Euro (à l'exclusion des pays émergents).</p> <p>Le portefeuille est investi en permanence pour au moins 75% en actions éligibles au PEA.</p> <p>Le fonds est investi entre 0% et 25%, en direct ou via des OPCVM, en titres de créances</p>

	<p>La mise en œuvre de ces axes d'analyse ont pour objectif de permettre la sélection de titres que l'équipe de gestion considère comme des champions de la croissance organique, des meilleurs leviers opérationnels dans un environnement donné, ceux qui tireront profit d'une réallocation adéquate des actifs ou enfin ceux qui sont en situation d'optimiser le retour aux actionnaires dans le court terme.</p>	<p>et instruments du marché monétaire, du secteur privé ou public, libellés en euro ou en devises.</p> <p>Le gérant engage une gestion active de convictions, axée sur la France et sur la zone Euro. La sélection de valeurs particulières s'effectue sans contrainte sectorielle et sans à priori de capitalisation boursière, par approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stratégique de moyen et long terme sur la base de l'analyse des fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilanciale, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...) ;</li> <li>- tactique : la gestion s'appuie également sur la conjoncture boursière et la configuration technique des titres.</li> </ul> <p>Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme. Pour forger ses convictions, il s'appuie sur les publications des entreprises ainsi que sur la recherche publiée par les analystes financiers internes et externes.</p>
<b>Actions</b>	<p>Le fonds est investi en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote, transmissibles par inscription en compte ou tradition, émis par des sociétés françaises ou étrangères et admis à la négociation sur des marchés réglementés, jusqu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % de l'actif en valeurs de la zone Euro, avec un minimum de 10% ;</li> <li>- 50 % de l'actif en valeurs hors zone Euro, y compris de pays émergents jusqu'à 15% de l'actif net.</li> </ul> <p>Le degré minimum d'exposition du portefeuille au risque action est de 60%</p>	<p>Le FCP étant toutes capitalisations, il peut être notamment investi dans des actions de petites et très petites capitalisations (avec un maximum de 100%) négociées sur Euronext Growth. Il est à considérer que ces segments de marché ont une liquidité réduite et peuvent amener de la volatilité au FCP.</p> <p>La gestion peut, à hauteur maximum de 10% de l'actif net, être élargie aux actions cotées sur des places étrangères en dehors de la zone Euro (à l'exclusion des pays émergents).</p>
<b>Titres de créance et instruments du marché monétaire</b>	<p>Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, l'OPCVM peut avoir recours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à des actifs obligataires, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro. Ces titres présenteront un faible risque de taux, soit en raison de leur</li> </ul>	<p>Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, l'OPCVM peut avoir recours, dans la limite de 25% de l'actif net :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au marché obligataire, incluant les obligations convertibles, les titres de créances négociables d'Etat ou d'émetteurs privés, en privilégiant les titres cotés en euro. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant. Le fonds</li> </ul>

	<p>échéance inférieure à 3 mois, soit en raison de leur rémunération indexée directement ou indirectement sur l'EONIA. La répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant, sans qu'il soit lié par des critères de notation des titres choisis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'acquisition de parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la directive de classification monétaire afin d'assurer la liquidité du portefeuille. Ils pourront être gérés par le prestataire ou une société liée.</li> <li>- à titre accessoire aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.</li> </ul> <p>La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de notation. Elle se base notamment sur une analyse multicritères. La société de gestion analyse, préalablement à chaque décision d'investissement, chaque titre sur d'autres critères que la notation. En cas de dégradation de la notation d'un émetteur dans la catégorie « haut rendement », la société de gestion effectue une analyse détaillée afin de décider de l'opportunité de vendre ou de conserver le titre dans le cadre du respect de l'objectif de rating.</p>	<p>peut investir dans des titres de catégorie « Investment Grade » (titre dont la notation est supérieure ou égale à BBB-) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des actions. L'échéance maximum des titres de créances utilisés sera de 5 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A titre accessoire, aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.</li> </ul>
<b>Instruments dérivés</b>	<p>Le fonds pourra intervenir sur des contrats financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 110% de l'actif net et peut détenir jusqu'à 100% de son actif en produits dérivés.</p>	<p>Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 25% de l'actif net. En particulier, le gérant peut négocier des contrats à terme (forwards, futures ou options) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- indices de marchés actions pour augmenter ou diminuer l'exposition aux marchés actions ;</li> <li>- devises pour augmenter ou diminuer l'exposition au risque de change.</li> </ul>
<b>Nature des marchés d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> réglementés</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> de gré à gré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Réglementés</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Organisés</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> De gré à gré</li> </ul>
<b>Nature des instruments utilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> futures</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> options</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> swaps</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> change à terme</li> <li><input type="checkbox"/> dérivés de crédit</li> <li><input type="checkbox"/> autre nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Futures</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Options</li> <li><input type="checkbox"/> Swaps</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Change à terme</li> <li><input type="checkbox"/> Dérivés de crédit</li> <li><input type="checkbox"/> Autre nature</li> </ul>

<p><b>Titres intégrant des dérivés (warrants, crédit link notes, EMTN, bons de souscription, etc.)</b></p>	<p>Le fonds peut intervenir sur les marchés réglementés pour des risques action ou change par l'utilisation de certificats, de bons de souscription, de warrants, d'EMTN dans la limite de 10 % de son actif.</p>	<p>Le Fonds peut intervenir sur les instruments intégrant des dérivés indiqués ci-après.</p> <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Action</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Taux</li> <li><input type="checkbox"/> Change</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Crédit</li> <li><input type="checkbox"/> Autres risques</li> </ul> <p>Nature des interventions, toutes les opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Couverture</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Exposition</li> <li><input type="checkbox"/> Arbitrage</li> <li><input type="checkbox"/> Autre nature</li> </ul> <p>Nature des instruments utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> EMTN</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Obligations structurées</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Certificats et bons</li> <li><input type="checkbox"/> Warrants</li> </ul>
<p><b>Dépôts</b></p>	<p>Le fonds peut détenir, pour un maximum de 10 % de son actif, des liquidités et procéder, à hauteur de 10 % de son actif, à des emprunts d'espèces envisagés uniquement dans le cas d'un débit en compte courant, faisant suite à un décalage entre des opérations de souscriptions et de rachat sur les OPC sous-jacents.</p>	<p>L'OPCVM peut effectuer des dépôts d'une durée maximale d'un an pour un maximum de 15% de son actif et détenir à titre accessoire des liquidités (maximum 10%).</p>
<p><b>Risque de change</b></p>	<p>Le fonds peut investir dans des valeurs mobilières libellées dans des devises autres que la devise de référence. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'Euro, la valeur liquidative pourra baisser. Le fonds peut donc être exposé au risque de change à hauteur de 50% de l'actif net.</p>	<p>Le Fonds peut investir dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que la devise de référence (maximum 10% de l'actif net). La valeur des actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.</p>
<p><b>Risque lié aux petites capitalisations</b></p>	<p>Néant</p>	<p>Le Fonds peut être exposé aux actions de petites et moyennes capitalisations. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et moyennes capitalisations ont, en général, un volume de titres plus réduit que celui des grandes capitalisations. Par conséquent, les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués à la baisse, et plus rapides, que sur les grandes capitalisations.. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser rapidement et fortement.</p>
<p><b>Risque liés à l'investissement sur les pays émergents</b></p>	<p>Les actions de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres</p>	<p>Néant</p>

	peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.	
<b>Caractéristiques des parts</b>	Montant minimum de la première souscription : 100 EUR	Part P : Montant minimum de la première souscription : 10 parts Part I : Montant minimum de la première souscription : 1 000 000 EUR
<b>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</b>	Part C : 3% maximum	Part P : 2% maximum
<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, valorisation, distribution, avocats) : 2,39 % TTC maximum  Commission de mouvement de 0,35 % à 1,196 % TTC maximum du montant de la transaction  Commission de surperformance : 5,98 % TTC maximum de la performance de l'actif net investi qui excèdera 10 % au cours de la période de référence	Frais de gestion financière: Part P : 1,70 % TTC maximum Part I : 0,95 % TTC maximum Frais administratifs externes à la société de gestion Part P : 0,15 % TTC maximum Part I : 0,15 % TTC maximum  Commissions de mouvement 0,35% TTC maximum du montant de la transaction pour la société de gestion  Commission de surperformance : 10% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence
<b>Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres</b>	Le cas échéant, les opérations de prêts de titres et de mises en pension seront réalisées par un intermédiaire dans les conditions de marché applicables au moment de leur conclusion. Des coûts et frais opérationnels rémunèreront l'intermédiaire financier mettant en place l'opération. Les revenus nets de ces frais générés par l'opération seront au bénéfice intégral de l'OPCVM.	Néant
<b>Catégories d'instruments financiers</b>	Actions cotées sur un marché réglementé de la zone Euro (investissement ou exposition) : 10% à 100% de l'actif Actions cotées sur un marché réglementé hors zone Euro (investissement ou exposition) : 0% à 50% de l'actif Titres de créances et instruments du marché monétaire: 0% à 10% de l'actif	Actions cotées sur un marché réglementé de la zone Euro (exposition) 60% à 100% de l'actif Actions cotées sur un marché réglementé de la zone Euro (investissement) : 75% à 100% de l'actif Actions cotées sur un marché réglementé hors zone Euro (investissement ou exposition) 0% à 10% de l'actif Titres de créances et instruments du marché monétaire: 0% à 25% de l'actif